



Vous en prendrez bien pour 15 ou 20 heures !

Description

Durant l'â€™Ã©tÃ© nous remontons le fil de notre actualitÃ© avec une sÃ©lection de nos articles les plus marquants.

Souvenons-nous : En avril 2025, le RSA est augmentÃ© de 9 euros. On en parle peu ; on parle davantage des conditions d'Ã©tÃ©attribution de ce revenu de solidaritÃ© qui, depuis janvier, sont conditionnÃ©es Ã des heures d'Ã©tÃ©activitÃ© obligatoires.

Depuis le 1^{er} avril, le montant du Revenu de solidaritÃ© active (RSA) est passÃ© pour une personne seule de 635,70Ã Ã 646,52Ã. SacrÃ©e augmentation. Qui ne fait pas oublier que depuis le 1^{er} janvier 2025, les bÃ©nÃ©ficiaires du RSA doivent effectuer des heures d'Ã©tÃ©activitÃ© obligatoires.

Par StÃ©phane Lecompte

Le revenu de solidaritÃ© active (RSA) existe depuis le 1^{er} dÃ©cembre 2008, depuis qu'Ã©tait remplacÃ© le revenu minimum d'Ã©tÃ©insertion (RMI) mis en place en 1988. Cette aide financiÃ“re providentielle pour environ 4 millions de personnes en France et dÃ©livrÃ©e sous conditions de ressources a connu un changement Ã 360 degrÃ©s depuis le 1^{er} janvier 2025. DÃ©sormais, pour toucher ce minimum vital, il est nÃ©cessaire d'Ã©ffectuer 15 ou 20 heures hebdomadaires d'Ã©tÃ©activitÃ©.

Cette rÃ©forme marque une Ã©volution significative du RSA, visant Ã le transformer d'Ã©tÃ©une simple aide financiÃ“re en un vÃ©ritable outil d'Ã©tÃ©insertion professionnelle.

Les dÃ©partements (conseils dÃ©partementaux) sont les principaux gestionnaires du RSA. Ils assurent le versement de l'Ã©tÃ©allocation et le suivi des bÃ©nÃ©ficiaires, notamment en matiÃ“re d'Ã©tÃ©insertion professionnelle.

La CAF (Caisse d'Ã©tÃ©Allocations Familiales) ou la MSA (pour les agriculteurs) sont chargÃ©es du calcul, de l'Ã©tÃ©ouverture des droits et du paiement du RSA aux bÃ©nÃ©ficiaires.

Ils jouent un rÃ le d'Ã©tÃ©intermÃ©diaire entre les allocataires et le conseil dÃ©partemental. Depuis janvier 2025, un nouvel acteur intervient dans ce dispositif, France Travail, (anciennement PÃ¢le emploi), qui est chargÃ© de l'Ã©tÃ©accompagnement des allocataires dans leur parcours vers l'Ã©tÃ©emploi, avec un rÃ©fÃ©rent unique pour chaque bÃ©nÃ©ficiaire.

C'Ã©tÃ©est l'Ã©tÃ©accroissement du nombre des allocataires et la dÃ©pense annuelle en augmentation constante (le budget Ã©tait d'Ã©tÃ©environ 15 milliards d'Ã©tÃ©euros en 2022), qui a fait Ã©voluer le

dispositif vers de nouvelles mesures plus restrictives. Les allocataires sont obligés de répondre à des exigences les impliquant dans la recherche plus active d'un emploi sous peine de voir leur allocation bloquée, voire supprimée, cela sous la surveillance départementale, conjuguée à celle de la CAF. En plus d'une inscription obligatoire à France Travail, la nouvelle règle impose donc d'effectuer 15-20 heures d'activité obligatoire hebdomadaire.

Ces activités peuvent inclure des ateliers de recherche d'emploi, des formations professionnelles (incluant des ateliers d'informatique ou d'expression orale, conditionnant les bonnes aptitudes à avoir au moment de se présenter à un recruteur), des actions d'accompagnement vers l'emploi (des journées d'immersion en entreprise), des missions de bénévolat, des stages, des chantiers d'insertion, des rendez-vous avec des conseillers sociaux ou emploi. C'est le Centre France Travail qui a pour mission d'évaluer les besoins des allocataires en coordonnant les actions d'insertion et en proposant des solutions adaptées aux freins à l'emploi (mobilité, formation, garde d'enfants).

Cependant, certains allocataires, des personnes en situation de handicap, de santé précaire, en état d'invalidité ou des parents isolés n'ayant pas de solution de garde pour leur(s) enfant(s) de moins de 12 ans, pourront échapper aux heures d'activité tout en continuant à percevoir le RSA.

Des questions incluant la stigmatisation, l'accès limité à certaines activités (comme dans le monde rural ou dans des quartiers défavorisés), ou les moyens limités concernant les collectivités locales sont mises en avant ! Où cela mènera-t-il dans les faits ? Des abus seront-ils constatés ? N'est-ce pas le servage qui sera remis au goût du jour, comme le craignent les opposants à cette réforme ?

Catégories

1. Reportages

date crée

29/08/2025